|  |
| --- |
| Réflexion 3 – Pourquoi respecter les délais de paiement |
| Durée : 15’ | *Homme avec un remplissage uni*ou*Deux hommes avec un remplissage uni* | Source |

**Travail à faire**

Après avoir lu le **document** répondez aux questions suivantes :

1. Quel est le délai légal de paiement d’une facture ?
2. Est-il possible de déroger à ce délai ?
3. Quelle est la durée maximum admise contractuellement ?
4. Quels sont les risques encourus par une entreprise qui ne respecte pas les délais ?

**Doc Délais de paiement d’un fournisseur**

*Source :* [*https://droit-finances.commentcamarche.com/*](https://droit-finances.commentcamarche.com/)

Les délais de paiement entre entreprises sont souvent peu respectés, avec des dépassements fréquents des dates limites applicables. La législation prévoit des règles précises en la matière.

**Délai légal**

L'article L441-6 du Code de commerce encadre les délais applicables. Lorsque le contrat est conclu entre deux professionnels, le délai limite de règlement est fixé à 30 jours à compter de la réception des marchandises en cas de livraison ou de l'exécution de la prestation en cas de fourniture d'un service.

Toutefois, le contrat peut tout à fait prévoir un délai inférieur ou supérieur au délai légal.

**Délai contractuel**

Les conditions de règlement peuvent être négociées entre les partenaires commerciaux avant la signature du contrat. Les cocontractants sont ainsi libres de définir un délai de paiement plus court ou plus long que le délai légal de 30 jours. Ce délai doit dans tous les cas figurer sur la facture et dans les conditions générales de vente.

### Paiement comptant : Les parties peuvent librement prévoir un paiement comptant. Le créancier est alors payé le jour de la livraison du bien ou de la réalisation de la prestation.

### Délai maximum : Les deux parties peuvent décider d'un délai de paiement plus long que le délai légal de 30 jours. La loi prévoit dans ce cas qu'ils ne peuvent pas prévoir de délai supérieur à :

* 60 jours à compter de l'émission de la facture (facture du 5 mars ⇨ délai limite = 5 mai).
* 45 jours une fois passé le premier mois à l'émission de la facture (facture du 5 mars ⇨ délai limite = 15 mai).

Le choix entre les 60 jours ou les 45 jours est déterminé par les parties.

**Retard de paiement d'une facture**

En cas de retard de paiement, le débiteur s'expose à plusieurs sanctions dès le premier jours du retard.

### Pénalités de retard : Les pénalités de retard de paiement doivent être mentionnées dans les conditions générales de vente. Elles sont librement déterminées par les parties.

### Frais de recouvrement : En plus des pénalités de retard, le débiteur devra s'acquitter d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement engagés par le créancier. Cette indemnité doit être mentionnée dans les CGV et sur la facture.

### Amende : En plus de ces différentes sanctions, le Code du commerce (article L441-6) prévoit une amende pour le débiteur qui ne paierait pas dans les délais prévus. L'amende encourue est de 75 000 euros pour une personne physique et 375 000 euros pour une personne morale. Ces montants peuvent être respectivement doublés en cas de nouveau manquement dans les deux ans.

**Réponses**

1. Quel est le délai légal de paiement d’une facture ?
2. Est-il possible de déroger à ce délai ?
3. Quelle est la durée maximum admise contractuellement ?
4. Quels sont les risques encourus par une entreprise qui ne respecte pas les délais ?